GOLF

Le SG de la FAG nous écrit

Dans votre édition du samedi 2 mars, en page 14, s'agissant du «rejet de la liste unique», il est mentionné «... Le rejet de la liste unique pour «dossier incomplet» est le motif avancé par le secrétaire général de la fédération et de la commission, M. Youcef Yakhlef...» Je tiens à préciser que cette affirmation est erronée tant dans la forme que dans le fond et pourrait prêter à des interprétations aussi tendancieuses que malveillantes.

Sur la forme, M. Youssef Yakhlef n'est qu'un des trois membres constituant la Commission des candidatures et ne s'autorise en aucun cas à prendre des décisions seul et encore moins à avancer un tel motif, soit un «dossier incomplet». Toutefois, sa fonction de Secrétaire général de la Commission des candidatures l'oblige à rendre publique la décision prise par la commission par voie d'affichage au lieu opportun. Ce qu'il a fait.

Sur le fond, la Commission a donc dû se prononcer sur la validité de la liste unique présentée et a veillé à appliquer strictement, et sans complaisance aucune ou état d'âme, les statuts fondamentaux de la fédération mis en conformité et adoptés à l'unanimité de ses membres ainsi que la nouvelle réglementation, telle que prônée par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports dans le but de relever le niveau de compétence et de représentativité dans le processus de renouvellement des instances sportives.

C'est pourquoi, le Secrétaire général que je suis ne comprend pas comment «la majorité des 26 membres» – si cela était vrai – «que compte l'Assemblée générale de la FAG» puisse «déplorer cette situation et ne comprenne pas l'obstination de la commission à rejeter la liste unique pour une raison peu convaincante». Et quel qualificatif pourrions-nous attribuer à cette majorité de l'Assemblée générale qui voudrait bafouer ses propres statuts ?! Je n'ose pas le penser étant donné que c'est justement cette Assemblée générale qui a installé, à l'unanimité, cette même commission des candidatures lors de son AG ordinaire pour justement garantir le respect de ses propres statuts et de la réglementation.

En fait, la Commission ne peut s'autoriser une quelconque obstination à rejeter une liste, aussi unique soit-elle, et surtout pas pour une raison peu convaincante. Les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics veillent à cela.

En vérité, les résultats de la Commission rendus publics par voie d'affichage à l'entrée du siège de la fédération révèlent un cas de cumul de mandats pour la candidature à la présidence de la fédération ainsi que des cas de non-justification de niveau scolaire et d'expérience minimums exigés pour les candidatures au bureau fédéral ce qui, au sens de la réglementation en vigueur et des statuts de la fédération, ne peut en aucun cas constituer «un motif peu convaincant» mais bel et bien des critères d'éligibilité. En conséquence de quoi, la Commission a rejeté les candidatures présentées et ce, à l'unanimité des membres de la Commission, y compris le représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports et a reporté d'une semaine le déroulement de l'AG élective afin de donner la chance à tous les candidats y compris ceux qui n'ont pu justifier leur situation vis-à-vis de ces critères- de postuler à des responsabilités au sein des instances de la fédération. Il ne s'agit donc pas d'obstination mais de respect de la réglementation.

Sans préjudice des recours qui seront introduits aussi bien par les contestataires que par ceux qui sont mus par les petits calculs de tous ordres, il appartient à la seule Commission nationale de faire respecter l'esprit de la loi et la réglementation mise en application par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Youssef YAKHLEF
Secrétaire général de la FAG

HANDBALL

LES BILANS D'AIT MOULOUD ADOPTÉS

L'AGE fixée au 14 mars

Les membres de l'assemblée générale (AG) de la Fédération algérienne de handball (FAHB) ont adopté les bilans moral et financier de l'exercice sportif 2011-2012 et du mandat olympique 2009-2012, lors de leur session ordinaire tenue hier au siège du COA à Ben-Aknoun (Alger). Le quorum a été atteint avec la présence de 61 membres sur les 84 que compte l'assemblée générale de la FAHB, dont le président sortant Djafar Aït Mouloud. Le bilan moral a été adopté par 37 membres contre 18 non et 6 abstentions, tandis que le bilan financier a été approuvé avec 37 voix contre 12 non et 7 abstentions.

Au cours de cette AG ordinaire, il a été procédé à l'installation de la commission de candidatures, composée de 5 membres, et de la commission de recours (3 membres), en vue de l'assemblée générale élective dont le déroulement a été fixé pour le jeudi 14 mars prochain au siège du COA.

HANDISPORT

L'AG élective reprogrammée au 11 mars

La commission de candidatures de la Fédération algérienne de handisport (FAH) a reprogrammé, conjointement avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), l'assemblée générale élective pour le lundi 11 mars à 10h dans un lieu à déterminer. Aussi, il a été décidé la réouverture des candidatures aux postes de président et membres du bureau fédéral de la FAH. L'opération a débuté hier et se poursuivra jusqu'à demain mercredi, à 15h, au siège de l'instance fédérale. La commission de candidatures, présidée par l'ancien président de la fédération, Noureddine Boutiba, se réunira par la suite pour étudier les différents dossiers. S'ensuivra, si nécessaire, la réunion de la commission de recours pour trancher les différents recours introduits.

Publicité